



JYL/SC

## Groupe Cortex

### **Négociation annuelle obligatoire (NAO) sur les salaires**

#### Élections

Il n'aura manqué que quelques voix pour que les élus CGT puissent être majoritaires au Comité d'entreprise. Nous remercions donc la moitié des salariés de leur confiance. Minoritaires mais seule force organisée pour représenter et défendre l'intérêt des salariés, nous serons exigeants, en particulier sur la présentation du bilan des comptes du CE et sur l'élaboration d'un budget prévisionnel permettant de décider des dépenses en lien avec les attentes des salariés.

#### Documents de la direction

Les documents fournis par la direction pour la négociation sur les salaires sont basés sur l'année 2011. Ils appellent quelques commentaires :

- Si le recours à l'intérim est faible, le nombre de CDD est élevé.
- L'entreprise a beaucoup régressé dans l'embauche de handicapés, malgré ses obligations.
- À effectif égal (93 salariés), la masse salariale a baissé de 265 000 à 221 000 euros entre janvier et décembre !
- Nous regrettons de ne pas avoir d'éléments de comparaison sur les salaires hommes/femmes et comme c'est obligatoire, nous demandons à la direction de fournir les chiffres.
- Preuve d'un malaise particulier, les services Routage et Manuel subissent un absentéisme très supérieur à la moyenne.
- Nous remarquons que, pour une même qualification, les salaires peuvent varier jusqu'à 900 euros par mois, ce qui pose problème.

#### Nos revendications

- Subvention au CE au niveau habituel dans la majorité des entreprises : 0,2 % pour le fonctionnement et 1 % pour le social.
- Paiement du 13<sup>e</sup> mois en deux fois : 15 juillet et 15 décembre.
- Alignement des salaires par qualification sur le salaire le plus haut. A travail égal salaire égal.
- Pas de salaire en dessous des minimas conventionnels.
- Reconnaissance de la qualification des 4 salariés formés à la conduite de la Kern.
- Mise en place d'une prime de présence.
- L'inflation étant de 2 % en 2012, nous demandons une augmentation des salaires de 60 euros (soit 2 % minimum jusqu'à 3 000 euros brut).

Le 16 décembre 2012

Les délégués CGT